

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/05/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20140523-lmc179355-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mai 2014

**POLITIQUE D03 OPTIMISER LA GESTION DES MOYENS
COURANTS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION****BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
OPÉRATION DE TRAVAUX DANS LES LOCAUX
SIS 23-27 RUE GAMBETTA A MANTES-LA-JOLIE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 23 novembre 2012 portant autorisation d'acquisition des locaux à usage d'archive situés 23-27 avenue Gambetta à Mantes-la-Jolie,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires Générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte une opération de travaux dans les locaux situés 23-27, rue Gambetta à Mantes-la-Jolie en vue de la création de locaux à usage d'archives pour un montant global prévisionnel de 140 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise le Président du Conseil Général à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231318 du budget départemental.